



## EXTRAIT

### du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du : 30 septembre 2022

Présidence : M. Jean-Claude Merminod

Objet : Préavis n° 2022/08 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 13, rive droite - Chemin du Bochet / chemin des Esserts - Crédit de construction

\* \* \*

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2022/08,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge, sur le territoire de la Commune d'Ecublens, sur le secteur 13, rive droite, chemin du Bochet / chemin des Esserts ;
2. d'allouer à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de **Fr. 453'000.- TTC** (quatre cent cinquante-trois mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 8 ci-dessus ;
3. d'allouer à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement de **Fr. 73'000.- HT** (septante-trois mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 7 et 8 ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance du 30 septembre 2022.

Le Président

Jean-Claude Merminod



La Secrétaire

Gaelle Weissert